



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
à
Mon
be



22039828

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

17 MARS 2022

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0428 794 240**

Nom

(en entier) : **La Sauterelle-Blocry**

(en abrégé) :

Forme légale : **asbl**

Adresse complète du siège : **1 Place des sports 1348 Louvain-La-Neuve**

Objet de l'acte : Décharge aux administrateurs - Nomination de nouveaux administrateurs

"La sauterelle Blocry"

Association Sans But Lucratif

à 1348 Louvain-La-Neuve place des sports 1

Numéro d'identification: 2168/85 - Numéro d'entreprise 428 794 240

L'adresse courriel officielle de l'asbl est info@sauterelle.be

Le site web officiel de l'association est: www.sauterelle.be

A: L'assemblée générale réunie le 24 février 2022 a acté la décharge aux administrateurs.

L'assemblée générale réunie le 24 février 2022 donne décharge aux administrateurs pour la gestion de la saison 2020-2021 clôturée au 31 août 2021 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

B: L'assemblée générale a décidé à l'unanimité que le conseil d'administration sera composé des administrateurs suivants:

a) Nouveaux mandats:

- Administrateur: Vancaeneghem Loïc 97.06.01.019-.09

- Administrateur: Thomas Jeremy 78.03.03.233-75

b) Renouvellement des mandats:

- Administratrice: Delacroix Catherine 65.06.14 372-33

- Présidente: Lemlin Sophie 74.08.19.226-38

- Secrétaire: Michel Stéphanie 83.04.21.282-83

- Trésorière: Verhelst Aurore 77.09.22.306-35

Ces personnes acceptent le mandat.

Le mandat conféré aux administrateurs porte sur tous les actes relatifs à la gestion journalière et à la représentation de l'association, sauf ceux qui sont réservés, par la loi ou les statuts, à l'assemblée générale.

Les administrateurs agissent, sauf dérogation de pouvoirs, collégalement.

Pour copie certifiée conforme

AU NOM DE POUR LE COMPTE DE L'ASBL

Lemlin Sophie

Agissant en qualité d'organe de représentation (ou de mandataire) de l'association.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).